

Philippe Laurent, maire de Sceaux et secrétaire général de l'association des maires de France, a signé lundi 6 avril un arrêté « *conditionnant les déplacements dans l'espace public des personnes de plus de 10 ans au port d'un dispositif de protection nasale et buccale* ». Les motivations de cet arrêté font référence à de nombreuses prises de position, datant parfois de plusieurs semaines, d'autorités sanitaires de toute nature, et, surtout, de l'avis parfaitement clair de l'Académie nationale de médecine, autorité indépendante, en date du 2 avril 2020.



**CP - Ville de Sceaux - À Sceaux, il faut désormais protéger sa bouche et son nez pour sortir dans l'espace public**  
(169535 b.)

▼ TÉLÉCHARGER

Pour Philippe Laurent, inquiet de l'insuffisance manifeste de respect des mesures de confinement par de nombreuses personnes, et lassé de l'attitude qu'il estime trop « *attentiste* » des autorités de l'État en matière de protection individuelle, « *il fallait en arriver là pour marquer les esprits, permettre de rendre peut-être moins longue la période de confinement et réussir le déconfinement le moment venu* ». « *Même si cette mesure peut paraître autoritaire à certains, je l'ai prise en fonction de ce que j'estime être en toute conscience ma responsabilité essentielle de maire en matière de protection de la population* », poursuit Philippe Laurent.

Selon le maire de Sceaux, l'indisponibilité de masques dédiés à cette fonction de protection, si elle est très regrettable et s'il faut naturellement tout mettre en œuvre pour y pallier, ne peut cependant pas faire obstacle à obliger chacun de protéger sa bouche et son nez en sortant : un masque artisanal (dont il existe d'innombrables techniques très simples), un foulard ou une écharpe, s'ils sont peut-être moins efficaces, protègent néanmoins, notamment les autres : « *Chacun doit comprendre que, s'il ne souhaite pas se protéger lui-même, il a le devoir de protéger les autres de lui-même. C'est une vraie question de sens des responsabilités* », affirme Philippe Laurent.

> Contact presse : Laurent Deulin - [laurent.deulin@sceaux.fr](mailto:laurent.deulin@sceaux.fr) -  
06 25 24 51 21



≡ RETOUR À L'ESPACE PRESSE



**MAIRIE DE SCEAUX**  
HÔTEL DE VILLE - 122 RUE HOUDAN  
92330 - SCEAUX

 **01 41 13 33 00**

- ▶ LA MAIRIE RECRUTE
- ▶ DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU RGAA
- ▶ PLAN DU SITE
- ▶ PRESSE
- ▶ MENTIONS LÉGALES

## LETTRE D'INFORMATION

Saisir votre adresse e-mail :

exemple@lorem.dom



✕ DÉSINSCRIPTION

**HORAIRES D'OUVERTURE** : Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Jeudi de 8h30 à 12h. Samedi de 9h à 12h : permanences de Sceaux info mairie et du service Population et citoyenneté.